

L'AMT FAIT LE POINT

Compensations pour les usagers des lignes Montréal/Deux-Montagnes et Montréal/Dorion-Rigaud et retour aux horaires du matin sur la ligne Deux-Montagnes

Montréal, le 10 février 2009 – L'Agence métropolitaine de transport (AMT) annonce qu'elle offrira des rabais à ses usagers sur les titres mensuels de mars des lignes Montréal/Deux-Montagnes et Montréal/Dorion-Rigaud. Elle modifiera son horaire de l'heure de pointe du matin, sur la ligne de trains de banlieue Montréal/Deux-Montagnes, dès le 16 février prochain.

De plus, le matériel roulant de cette ligne fera l'objet de réparations majeures qui affecteront le service jusqu'au 1^{er} juin prochain. Afin de respecter la capacité du matériel roulant et minimiser le risque de pannes, le nombre de voitures en service sera ramené de dix à huit sur chaque rame. Pour pallier la réduction de la capacité durant ces perturbations, des services d'autobus assureront la liaison entre certaines gares de la ligne Montréal/Deux-Montagnes et des stations de métro de la Société de transport de Montréal (STM). (Consultez la fiche technique)

Dès le 16 février, modifications aux horaires et ajouts de navettes sur la ligne Deux-Montagnes

Pour donner suite aux commentaires de ses usagers, l'AMT ramène l'horaire qui était en vigueur en 2008 à l'heure de pointe du matin et pour le dernier train en soirée, en direction de Deux-Montagnes.

Pendant la durée des réparations sur les trains, plusieurs autobus ont été ajoutés sur la ligne Montréal/Deux-Montagnes pour amener les usagers des gares de train vers les stations de métro. Les détails seront disponibles sur www.amt.qc.ca, affichés dans les gares et distribués aux usagers.

Mesures compensatoires pour les usagers des lignes Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud

En raison de l'offre de service réduite sur la ligne Montréal/Deux-Montagnes et des inconvénients vécus par ses clients depuis le début de l'année, l'AMT accorde à ces derniers un rabais de 50 % sur le coût de leur carte mensuelle pour le mois de mars et 25 % en avril et mai. Pour les clients de la ligne Montréal/Dorion-Rigaud, qui ont subi eux aussi des perturbations importantes de service depuis le début de l'année, ce rabais de 50 % s'appliquera en mars seulement.

Le président-directeur général de l'AMT, M. Joël Gauthier, soutient « que la fidélité de nos clients justifie largement cette compensation. Je les remercie de leur patience et tiens à les assurer que toutes les mesures nécessaires sont déployées pour leur fournir le service le plus adéquat possible, compte tenu des circonstances actuelles hors de notre contrôle ».

À moyen terme

M. Gauthier rappelle que « pour assurer une meilleure fiabilité du service, des sommes prévues au Plan triennal d'immobilisations (PTI) doivent être confirmées. À moyen terme, il faut

moderniser certains équipements, construire des voies d'évitement et d'étagement, des garages pour mettre les trains à l'abri du froid lorsqu'ils ne sont pas en service et doter l'AMT de son propre centre d'entretien ».

Bilan du plan de redressement

Dès les premières avaries et ratés constatés, l'AMT a mis sur pied un plan de redressement qui a conduit à une vaste opération de mesures correctives. L'AMT a par ailleurs arrimé ses opérations d'entretien avec ses partenaires du CFCP et du CN. Les équipes travaillent en étroite collaboration, en fonction d'un plan directeur d'entretien axé sur le contrôle de la qualité, ce qui a permis de résoudre, sur toutes les lignes, des problèmes imputables à une flotte vieillissante.

Demande accrue pour les transports collectifs

La flambée du prix des carburants et le contexte économique accroissent sans cesse la pression sur tous les transporteurs collectifs. « Les ajouts de services annoncés en début d'année ont accru notre offre de service. Ils constituent un pas de plus dans la bonne direction, mais ils ne suffiront pas, à court terme, à répondre à une demande qui excède largement notre capacité d'accueil actuelle », explique M. Gauthier.

Grâce aux quelque 622 M\$, déjà consentis par Québec, l'AMT prendra progressivement livraison, dès la fin 2009, de 160 nouvelles voitures à deux étages et, à compter de 2010, de 20 nouvelles locomotives, ce qui accroîtra sa capacité d'accueil de 70 % et contribuera à remplacer sa flotte vieillissante.

L'AMT exploite cinq lignes de train, dont elle confie les opérations et l'entretien aux compagnies ferroviaires CN (Mont-Saint-Hilaire, Deux-Montagnes) et CFCP (Dorion-Rigaud, Delson-Candiac, Blainville-Saint-Jérôme). L'achalandage annuel des trains de banlieue est de près de 16 millions de passagers, ce qui situe la grande région métropolitaine au sixième rang en Amérique du nord, après New York, Chicago, Philadelphie, Boston et Toronto.

Source et informations :

Martine Rouette,
Agence métropolitaine de transport
Tél. : (514) 287-2464, poste 4057

Ligne Deux-Montagnes Services d'autobus alternatifs

Ajouts d'autobus à partir de certaines gares en heures de pointe

- **Deux-Montagnes** : une navette temporaire du CITL fait la liaison express de la gare vers la station de métro Montmorency – départs réguliers aux 30 minutes de la gare entre 5h30 et 8h10 et de la station de métro entre 16h40 à 19h20
- **Sainte-Dorothée** : bonification du service de ligne 26 de la STL vers la station de métro Montmorency – départs réguliers aux heures de pointe du matin et de la fin de journée
- **Roxborro-Pierrefonds** : une navette temporaire de l'AMT fait la liaison express de la gare vers la station de métro Côte-Vertu – départs aux 10 minutes de 6h00 à 8h40 et de la station de métro entre 16h00 à 18h30
- **Sunnybrooke** : une navette temporaire de l'AMT fait la liaison express de la gare vers la station de métro Côte-Vertu – départs aux 10 minutes de 6h00 à 8h40 et de la station de métro entre 16h05 à 18h35
- **Du Ruisseau** : une navette temporaire de l'AMT fait la liaison express de la gare vers la station de métro Côte-Vertu – départs aux 10 minutes de 6h10 à 8h40 et de la station de métro entre 16h00 à 18h30

** Il n'y aura pas de service de navettes les jours fériés et les week-ends*

Rappel des liaisons existantes vers les stations de métro du lundi au vendredi

- **Bois-Franc** : Alternatives avec les lignes STM 64 Grenet, 170 Keller, 215 Henri-Bourassa vers la station de métro Côte-Vertu
- **Montpellier** : Alternative avec la ligne STM 121 Sauvé/Côte-Vertu vers la station de métro Côte-Vertu
- **Mont-Royal** : Alternative avec la ligne 535 STM R-Bus du Parc/Côte-des-Neiges directement vers le centre-ville
- **Canora** : Alternative avec la ligne STM 92 Jean-Talon vers la station de métro Namur

Mécanisme de compensation

Rabais de 50 % valable sur l'achat d'un titre mensuel de mars :

Lignes Montréal/Deux-Montagnes et Montréal/Dorion-Rigaud

Concrètement :

- Un coupon de compensation sera distribué le mercredi 18 février en pointe du matin à l'embarquement dans toutes les gares des lignes Montréal/Deux-Montagnes et Montréal/Dorion-Rigaud.
- Ce coupon donnera droit à un rabais de 50 % valable sur l'achat d'un titre mensuel du mois de mars.
- Pour obtenir la compensation, le client devra présenter le coupon au moment de l'achat de son titre mensuel du mois de mars en billetterie (uniquement à la Gare Centrale, et aux gares Lucien-L'Allier et Vendôme) **ou**, s'il achète son titre dans un point de vente ou une DAT OPUS, il pourra se présenter en billetterie (uniquement à la Gare Centrale, et aux gares Lucien-L'Allier et Vendôme) entre le 10^e et le 20^e jour du mois avec le coupon, son titre de transport mensuel du mois de mars (carte OPUS ou carte magnétique) ainsi que le reçu de transaction prouvant l'achat de ce titre afin d'obtenir la compensation en argent.
- Si le client est abonné à la TRAM postale, il devra se présenter à l'une des trois billetteries citées précédemment avec son titre de transport, le coupon et son numéro de client afin d'obtenir la compensation en argent.

Rabais de 25 % valable sur l'achat du titre mensuel d'avril et de mai :

Ligne Montréal/Deux-Montagnes seulement

- Un deuxième coupon donnant droit à un rabais de 25 % valable pour l'achat d'un titre mensuel du mois d'avril (selon les mêmes modalités que celles énoncées précédemment) sera distribué le mercredi 18 mars en pointe d'après-midi à l'embarquement à la Gare Centrale.
- Un troisième coupon donnant droit à un rabais de rabais de 25 % valable pour l'achat d'un titre mensuel du mois de mai (selon les mêmes modalités) sera distribué le jeudi 16 avril en pointe d'après-midi à l'embarquement à la Gare Centrale.